

## LES INDICES SECTORIELS \* (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	1 653,58	-0,31%	13,73%
8300	INDICE DES BANQUES	1 631,32	-0,26%	12,01%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	1 883,70	-0,28%	26,02%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	1 913,98	-0,29%	-3,39%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	1 865,97	-1,10%	33,60%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	872,03	0,10%	-5,16%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	847,98	-1,22%	-17,84%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	795,68	-1,75%	-22,85%

## COTATION ELECTRONIQUE

### COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE II - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	10	3,000	04-05-2007	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	85,000	85,800	85,000	85,800	85,000		
2	1	2,600	20-06-2007	SFBT - Société Frigorifique et Brasserie de Tunis	14,610	14,600	14,410	14,600	14,400		
3	1	0,050	06-08-2007	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	3,590	3,500	3,570	3,570	3,500		
4	20	1,800	25-06-2007	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	31,820	31,800	31,800	31,800	31,500		
5	1	2,200	20-04-2007	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	7,150	7,100	7,000	7,100	7,000		
6	5	0,400	10-07-2003	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	7,390	7,390	7,390	7,390	7,390		
7	10	1,200	14-06-2007	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	38,000	37,900	38,000	38,000	37,900		
8	5	0,500	06-06-2007	BH - Banque de l'Habitat	24,990	24,900	24,700	24,900	24,700		
9	5	0,750	25-06-2007	TL - Tunisie Leasing	15,000	14,990	14,900	14,900	14,800		
10	10	2,200	29-05-2007	BT - Banque de Tunisie	99,000	99,000	98,000	99,000	98,000		
11	5	0,400	28-06-2007	STB - Société Tunisienne de Banque	10,500	10,490	10,500	10,500	10,260		
12	5	0,800	11-06-2007	BNA - Banque Nationale Agricole	9,000	8,900	8,980	8,980	8,900		
13	1	0,170	26-06-2007	ATB - Arab Tunisian Bank	5,450	5,460	5,460	5,460	5,460		
14	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	13,300	13,300	13,690	13,690	13,300		
15	5	1,350	01-06-2007	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	32,800						
16	5	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	28,090	29,350	28,000	29,350	28,000		
17	10	1,000	15-08-2006	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	23,000	22,740	23,000	23,260	22,740		
18	1	0,090	09-07-2007	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,980	1,980	1,980	1,980	1,980		
19	1	0,135	20-07-2007	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	2,000	2,000	2,010	2,010	2,000		
20	5	0,600	16-07-2007	ELECTROSTAR	11,790	11,900	11,900	11,900	11,900		
21	5	0,600	11-07-2007	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	24,100	24,100	24,500	24,500	24,100		
22	5	0,700	04-07-2007	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	18,500						
23	1	0,500	30-06-2004	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	3,390	3,300	3,290	3,300	3,290		
24	1	0,150	14-05-2007	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	3,060	3,060	3,060	3,060	3,040		
25	1	0,200	27-06-2007	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	4,200	4,200	4,210	4,210	4,200		
26	1	0,150	16-07-2007	KARTHAGO AIRLINES	8,740						
27	1	0,110	02-07-2007	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	2,250	2,230	2,230	2,230	2,230		
28	5	0,300	21-05-2007	EL WIFACK Leasing	6,390	6,300	6,390	6,390	6,300		
29	1	0,220	15-05-2007	Société ESSOUKNA	4,900	4,800	4,900	4,900	4,800		
30	1	0,070	02-07-2007	ADWYA - Société Adwya	3,320	3,260	3,260	3,260	3,260		
31	1	1,200		TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	4,980	4,900	4,980	4,980	4,900		

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
32	10	0,800	15-06-2007	LA CARTE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne (CI)	22,920				
33	25	7,000	29-06-2007	Air Liquide Tunisie	168,790				
34	5	1,000	18-05-2007	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	37,500	37,490	37,400		
35	10	1,500	03-04-2007	Placements de Tunisie - SICAF	36,000				
36	10	0,650	16-07-1996	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia	4,500				
37	5	1,500	04-06-2007	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	47,000				
38	10	3,500	15-05-2007	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	62,480	62,000	62,000		
39	4	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	4,050				
40	10	0,900	29-06-2007	AMEN BANK	26,200	26,200	26,200		
41	10	2,250	14-05-2007	ALKIMIA - Société Chimique	32,380	33,000	33,000		
42	5	0,700	31-05-2007	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Investissement à Capital Risque	10,600	10,600	10,600		
43	5	1,500	08-05-2007	CIL - Compagnie Internationale de leasing	14,950	14,800	14,790		
44	1	1,500	02-07-2007	ATL - Arab Tunisian Lease	3,320	3,340	3,330		
45	10	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques	2,910	2,910	2,910		
46	10	1,000	09-07-2001	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	37,000	36,000	35,500		
47	5	0,700	23-07-2007	EL MAZRAA	15,200				
48	10	0,600	01-09-2003	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	15,000	15,000	15,000		
49	10	0,600	01-07-2004	GL - General Leasing	6,560				
50	5	0,650	29-06-2007	STEQ - Société Tunisienne d'Équipement	13,000	13,000	13,000		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

\* : Cours du Premier Fixing

\* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX : Comité des indices boursiers du 22/12/2005. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « pour tout connaître sur les indices de la Bourse ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une réduction de la valeur nominale : **SOMOCER (5 à 1), SPDIT (8 à 1), CIL (10 à 5), ADWYA (5 à 1), BNA (10 à 5), ATL (10 à 1), SFBT (5 à 1), TPR (5 à 1).**

## COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ OBLIGATAIRE

N°	GROUPE 21 - CONTINU VALEURS	DERNIERE ECHANÉE	ECHANÉE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
								INDICATEUR	SEUIL EN %
<b>LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - B T A</b>									
51	BTA 10ANS 6.5% MARS 2009	V. F. : 1 000 Dinars	BO309	10-03-2009					
52	BTA 10ANS 6.75% AVRIL 2010	V. F. : 1 000 Dinars	BO410	12-04-2010					
53	BTA 12ANS 8.25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	BO714	09-07-2014					
54	BTA SANS 6.75% JUIN 2008	V. F. : 1 000 Dinars	BO608	11-06-2008					
55	BTA 10ANS 7.5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	BO414	14-04-2014					
56	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	BO215	08-02-2015					
57	BTA 6ANS 6% MARS 2012	V. F. : 1 000 Dinars	BO312	15-03-2012					
58	BTA 7ANS 6.1% OCTOBRE 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B1013	11-10-2013					
59	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016					
60	BTA 15ANS 6.9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	BO522	09-05-2022					
61	BTA 10ANS 6.75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	BO717	11-07-2017					
<b>LES EMPRUNTS</b>									
62	BTE	EO BTE1 2004 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 25/06	OBTE	25-06-2011	25-06-2007				
63	ATTIJARI BANK	OCA ATTIJARI BANK 2006 Sans IF à 4,82% j. 18/01	OCTJ6	18-01-2012					
64	BIAT	EO BIAT 2002 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 10/12	OBI2A	09-12-2009	09-12-2007				
65	BH	EO BH1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 31/12	OBH1	31-12-2008	31-12-2006				
66	TUNISIE LEASING	EO TUNISIE LEASING 2002/2 Sans AP à 7,4% j. 30/04	OTS22	30-04-2008	30-04-2007				
67		EO TUNISIE LEASING 2003/1 Sans AP à 7,4% j. 30/01	OTS31	30-01-2009	30-01-2007				
68		EO TUNISIE LEASING 2004/1 Sans AP à 7,4% j. 30/04	OTS41	30-04-2009	30-04-2007				
69		EO TUNISIE LEASING 2004/2 Sans AP à 7% j. 31/03	TS42F	31-03-2010	31-03-2007				
70		EO TUNISIE LEASING 2004/2 Sans AP à TMM+1,4% j. 31/03	TS42V	31-03-2010	31-03-2007				
71		EO TUNISIE LEASING 2005-1 Sans AP à 7% j. 28/10	TS51F	28-10-2010	28-10-2007				
72		EO TUNISIE LEASING 2005-1 Sans AP à TMM+1,4% j. 28/10	TS51V	28-10-2010	28-10-2007				
73		EO TUNISIE LEASING 2006/1 Sans AP à 6,5% j. 15/11	TS61F	15-11-2011	15-11-2007				
74		EO TUNISIE LEASING 2006/1 Sans AP TMM+1,0% j. 15/11	TS61V	15-11-2011	15-11-2007				
75		EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007 Sans AP à 7% j. 31/07	TS7F	31-07-2012					
76		EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007 Sans AP TMM+1,375% j. 31/07	TS7V	31-07-2012					
77	UBCI	EO UBCI 2001 7ans IF à TMM+0,75% j. 31/12	OUBC1	31-12-2008	31-12-2006				
78	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2001 10ans AP à TMM+1% j. 11/04	OAB1	11-04-2012	11-04-2007				
79		EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01	OAB6	29-01-2017					
80	ATB	EO ATB- 2007 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,75% j. 25/05	ATB7A	25-05-2017					
81		EO ATB- 2007 Catégorie B 10ans AP à TMM+1,25% j. 25/05	ATB7B	25-05-2023					
82		EO ATB- 2007 Catégorie A 20ans AP à TMM+1,75% j. 25/05	ATB7C	25-05-2027					
83		EO ATB- 2007 Catégorie A 25ans AP à TMM+2% j. 25/05	ATB7D	25-05-2032					
84	C I L	EO CIL 2002/2 Tr. A 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 16 / 09	OCL2A	16-09-2009	16-09-2007				
85		EO CIL 2002/2 Tr. B 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 16 / 09	OCL2B	16-09-2009	16-09-2007				
86		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 31/03	OCL3F	31-03-2010	31-03-2007				
87		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 31/03	OCL3V	31-03-2010	31-03-2007				
88		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL31	20-10-2010	20-10-2007				
89		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL32	20-10-2010	20-10-2007				
90		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL41	30-09-2011	30-09-2007				
91		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL42	30-09-2011	30-09-2007				
92		EO CIL 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	CL42F	31-03-2010	31-03-2007				
93		EO CIL 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 31/03	CL42V	31-03-2010	31-03-2007				
94		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 14/10	CL51F	14-10-2012	14-10-2007				
95		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 14/10	CL51V	14-10-2012	14-10-2007				
96	BT KD	EO BT KD 2006 Sans AP à 6,25% j. 18/12	OBTK6	18-12-2011					
97	A T L	EO ATL 2002/2 Sans AP à 7,4% j. 15/04	OAT22	15-04-2008	15-04-2007				
98		EO ATL 2003 / 1 Sans AP à 7,4% j. 15/03	OAT3A	15-03-2009	15-03-2007				
99		EO ATL 2003 / 1 Sans AP à TMM+1,5% j. 15/03	OAT3B	15-03-2009	15-03-2007				
100		EO ATL 2004 / 1 Sans AP à 7,25% j. 16/08	OAT4F	16-08-2009	16-08-2007				
101		EO ATL 2004 / 1 Sans AP à TMM+1,5% j. 16/08	OAT4V	16-08-2009	16-08-2007				
102		EO ATL 2004 / 2 Sans AP à 7% j. 31/03	AT42F	31-03-2010	31-03-2007				
103		EO ATL 2004 / 2 Sans AP à TMM+1,25% j. 31/03	AT42V	31-03-2010	31-03-2007				
104		EO ATL 2006 / 1 7ans AP à 6,5% % 2 ans de franchise j. 15/06	ATL61	15-06-2013	15-06-2007				
105		EO ATL 2007-1 Fixe Sans AP à 7% j. 31/08	AT7F1	31-08-2012					
106		EO ATL 2007-2 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 31/08	AT7V1	31-08-2012					
107	MEUBLATEX S.A.	EO MEUBLATEX 2001 Tr. A. Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 11/09	OMBXA	10-09-2009	10-09-2007				
108		EO MEUBLATEX 2001 Tr. B. Gar. AB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 11/09	OMBXB	10-09-2009	10-09-2007				
109		EO MEUBLATEX 2001 Tr. C. Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 11/09	OMBXC	10-09-2009	10-09-2007				
110	UTL	EO UTL 2004 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 31/03	OUL4A	31-03-2012	31-03-2007				
111		EO UTL 2005/1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OUL4S	30-09-2012	30-09-2007				
112	AMEN LEASE	EO AL 2001-1 7ans AP à 7% j. 29/08	OAL1A	29-08-2008	29-08-2007				
113		EO AL 2001-1 10ans AP à 7,25% j. 29/08	OAL1B	29-08-2011					
114		EO AL 2001-2 7ans AP à 7,5% j. 31/12	OAL12	30-12-2008	30-12-2006				
115		EO AL 2002-1 7ans AP à 7,5% j. 16/10	OAL21	15-10-2009	15-10-2007				
116	EL MOURADI	EO EL MOURADI 2002 Tr. A. Gar. STB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 30/08	OMRDA	29-08-2009	29-08-2007				
117		EO EL MOURADI 2002 Tr. B. Gar. UB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 30/08	OMRDB	29-08-2009	29-08-2007				
118	EL MAZRAA	EO EL MAZRAA 2001 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 11/01	OMAZ1	11-01-2009	11-01-2007				
119	SOTUVER	EO SOTUVER 2002 7ans IF à TMM+2% j. 20/02	OSTV2	20-02-2009	20-02-2007				
120	BATAM	EO BATAM 2001 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 15/12 **	OBAT1	15-12-2003	15-12-2007				
121	GENERAL LEASING	EO GL 2001 7ans AP à 7,40% 2 ans de franchise j. 20/07	OGLI1	19-07-2008	19-07-2007				
122		EO GL 2001-2 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 31/12	OGLI2	31-12-2008	31-12-2006				
123		EO GL 2002-1 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 10 / 07	OGI21	10-07-2009	10-07-2007				
124		EO GL 2003-1 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 30/07	OGI31	30-07-2010	30-07-2007				
125		EO GL 2003-2 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 20/02	OGI2V	20-02-2011	20-02-2007				
126		EO GL 2003-2 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 20/02	OGI2V	20-02-2011	20-02-2007				
127		EO GL 2004 / 1 Sans AP à 7,25% j. 12/01	OGI41	12-01-2010	12-01-2007				
128	JERBA MENZEL	EO Jerba Menzel 2001 Tr. A. Gar. BNA 7ans IF à 7,75% j. 11/05	OJMA1	11-05-2008	11-05-2007				
129		EO Jerba Menzel 2001 Tr. B. Gar. BS 7ans IF à 7,75% j. 11/05	OJMB1	11-05-2008	11-05-2007				
130	PALM MARINA	EO P M 2001 Tr. A. Gar. BNA 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 11/05	OPM1A	11-05-2008	11-05-2007				
131		EO P M 2001 Tr. B. Gar. BS 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 11/05	OPM1B	11-05-2008	11-05-2007				
132	MODERN LEASING	EO ML 2001 Tr. A. Gar. STB 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 21/12	OMLIA	21-12-2008	21-12-2006				
133		EO ML 2001 Tr. B. Gar. BNA 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 21/12	OML1B	21-12-2008	21-12-2006				
134		EO ML 2001 Tr. C. Gar. BH 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 21/12	OMLIC	21-12-2008	21-12-2006				
135	AIL	EO AL 2005 Tr. 1. Gar. BNA 7ans AP à 6,5%	OAIS5	16-08-2010	16-08-2007				
136		EO AL 2005 Tr. 2. Gar. BT KD 7ans AP à 6,5%	OAISB	16-08-2010	16-08-2007				
137	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2001 Tr. A. Gar. BNA 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 31/05	OPANA	31-05-2009	31-05-2007				
138		EO PANOBOIS 2001 Tr. B. Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 31/05	OPANB	31-05-2009	31-05-2007				
139	TOUTA	EO TOUTA 2002 Tr. A. Gar. UB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 25 / 09	OTOTA	24-09-2009	24-09-2007				
140		EO TOUTA 2002 Tr. B. Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 25 / 09	OTOTB	24-09-2009	24-09-2007				
141	SEPCM	EO SEPCM 2002 Gar. BS 7ans AP à 7,5% j. 01 / 04	OSEPC	31-03-2010	31-03-2007				
142	MOURADI AFRICA	EO AFRICA 2003 Tr. A. Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRA	16-09-2010	16-09-2007				
143		EO AFRICA 2003 Tr. B. Gar. BH 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRB	16-09-2010	16-09-2007				
144		EO AFRICA 2003 Tr. C. Gar. ATB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRC	16-09-2010	16-09-2007				
145		EO AFRICA 2003 Tr. D. Gar. BNA 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRD	16-09-2010	16-09-2007				
146	EL KANTAOUI	EO SELIMA CLUB 2002 Tr. A. Gar. AB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 19/06	OSLMA	18-06-2010	18-06-2007				
147		EO SELIMA CLUB 2002 Tr. B. Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 19/06	OSLMB	18-06-2010	18-06-2007				
148	SITS	EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. A. Gar. BS 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKA A	10-06-2011	10-06-2007				
149		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. B. Gar. BTB 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAB	10-06-2011	10-06-2007				
150		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. C. Gar. BNA 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAC	10-06-2011	10-06-2007				

## COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES DU MARCHE PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING		COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE						INDICATEUR	SEUIL
167				MONOPRIX	(da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	13,870			H	
168				SFBT	(da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	7,700				
169				SFBT	(da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	5,620			B	
170				SFBT	(da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	13,720				
171				SFBT	(da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	8,630				
172				SFBT	(da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	1,330			B	
173				SFBT	(da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	1,020	1,000	1,000		
174				TUNISAIR	(da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAI04)	4,170			H	
175				TUNISAIR	(da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,500				
176				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,450				
177				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,410			B	
178				TUNISAIR	(da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,370				
179				TUNISAIR	(da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,160			B	
180				ATTIJARI BANK	(da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJDA)	0,600				
181				ATTIJARI BANK	(da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - TJ39)	0,380			B	
182				BIAT	(da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	3,060				
183				BIAT	(da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	1,840				
184	10			BIAT	NS (j 01-01-2008 / ¼) - BINS6	37,100				
185				BH	(da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	1,680				
186				BH	(da. 1/20 cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	1,530				
187				BH	(da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	1,180			B	
188				BH	(da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	1,630	1,400	1,400		
189	5			BH	NG j 01-07-2007 - BHNG7	24,740			B	
190	5			BH	NS j 01-07-2007 - BHNS7	24,740			B	
191				Tunisie Leasing	(da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TILSDA)	1,860				
192				Tunisie Leasing	(da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	7,150			B	
193				Tunisie Leasing	(da. 1/5. 02/12/2002 - TILS02)	4,820			B	
194				Tunisie Leasing	(da. 1/6. 18/12/2003 - TILS03)	3,380			B	
195				Tunisie Leasing	(da. 1/7. 06/12/2004 - TILS04)	2,470			B	
196				Tunisie Leasing	(da. 1/55. 01/03/2007 - TILS07)	0,280	0,240	0,240		
197				BT	(da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	16,770				
198				BT	(da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	54,370				
199				BT	(da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	22,710			B	
200				BT	(da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	50,200				
201				Air Liquide Tunisie	(da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	98,150	83,430	83,430		
202				Air Liquide Tunisie	(da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	56,070				
203				Air Liquide Tunisie	(da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	47,920	45,000	45,000		
204				Air Liquide Tunisie	(da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	31,380				
205				Air Liquide Tunisie	(da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	22,200				
206				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	16,560			H	
207				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	15,830				
208				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 03/09/2007 - ALQ07)	14,070	14,060	14,060		
209				UBCI	(da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	9,520			B	
210				UBCI	(da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	17,190				
211	10	0,900	16-08-1999	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia (ADP)	(da. 3/100. cp. 2. 01/06/1996 - PALDA)	4,000				
212				PBHT	(da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	0,140				
213				AMEN BANK	(da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	2,900				
214				AMEN BANK	(da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	2,500				
215				AMEN BANK	(da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,090				
216				AMEN BANK	(da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	1,210	1,780	1,780		
217				AMEN BANK	(ds. 1/14. du 11/12/2007 au 25/12/2007 - ABDST7)	1,810	0,010	0,010		
218				AMEN BANK	NG j 01-01-2008 - ABNG7	0,020				
219	10			AMEN BANK	(da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	25,300			B	
220				ATB	(da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	0,810				
221				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - AKL04)	5,350				
222				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - AKL03)	4,830			B	
223				ALKIMIA	(da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	4,130			B	
224				SIMPAR	(da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	7,580			B	
225				CIL	(da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	3,700			B	
226				STIP	(da. 1/2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGD4)	0,290				
227				SMG	(da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	15,150				
228				SOTETEL	(da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	7,920			B	
229				SOTETEL	(da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	7,570				
230				SOTETEL	(da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	5,900			B	
231				SOTETEL	(da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	2,490			B	
232				SOTUVER	(da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	1,040				
233				SOTUVER	(da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	1,030			B	
234				SOTUVER	(da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	0,950			B	
235				SOTUVER	(da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	1,880			B	
236				SOTUVER	(da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	4,680			B	
237				SIAME	(da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	1,540				
238				SIAME	(da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,300			B	
239				SIAME	(da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,320				
240				SIAME	(da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	0,090			B	
241				STEQ	(da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	5,820			B	
242				ELECTROSTAR	(da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	2,270			B	
243				SOTRAPIL	(da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	3,000			B	
244				SOTRAPIL	(da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	2,410			B	
245				SOMOCER	(da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	0,490				
246				ASSAD	(da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,510				
247				SITS	(da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	0,250	0,290	0,290	B	
248				ADWYA		0,330				

H : Réreservation à la Hausse

B : Réreservation à la Baisse

\* : Cours du Premier Fixing

## MARCHE HORS - COTE : TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING		COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE						INDICATEUR	SEUIL
249	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel		3,620			B	3,460
250	10	0,600	20-09-2007	SITEX - Société Industrielle des Textiles		7,670				
251	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre		16,550				
252	5	0,700	25-04-2007	SALIM - Société d'Assurances SALIM		5,790				

H : Réreservation à la Hausse

B : Réreservation à la Baisse

\* : Cours du Premier Fixing

## MARCHE HORS - COTE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 33 - FIXING		COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE						INDICATEUR	SEUIL
253				AMS	(da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,460			B	
254				AMS	(da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,110			B	
255				AMS	(da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,090			B	
256				AMS	(da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,080			B	
257				AMS	(da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,150			B	
258				AMS	(da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,380			B	

H : Réreservation à la Hausse

B : Réreservation à la Baisse

\* : Cours du Premier Fixing

## COTATION SUR PANNEAUX

## COTE DE LA BOURSE = MARCHE OBLIGATAIRE

VALEURS		DERNIERE ECHANGE	ECHANGE PRECEDENTE	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	CLOTURE EN DINARS
<b>BTNB</b>						
BTNB Novembre 1997 10ans AP 8,63 % VF : 100 dinars						
<b>EMPRUNTS</b>						
SOCIETE HELA D'ELECTROMENAGER ET DE CONFORT	E. O. BATAM 2000 5ans AP à 7,75% j. 16/05 **		16-05-2004			
SOCIETE DJERBA AGHIR	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTE 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2007			
	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTKD 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2007			
SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. A Gar. STB 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2007			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. B Gar. BTKD 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2007			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. C Gar. BTL 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2007			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. D Gar. BTQI 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2007			
SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - PENELOPE	E. O. PENELOPE 2001 Gar. BTE 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 01/11	31-10-2008	31-10-2007			

\* : Emprunts pris en charge par la STICODEVAM

\*\* : Cet emprunt a fait l'objet d'une décision de rééchelonnement publiée par avis au bulletin du CMF du 16 septembre 2005.

## COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
<b>DROITS D'ATTRIBUTION</b>									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			1.520				
15	1/2			BNA - BANQUE NATIONALE AGRICOLE	10.000				
21	1/3				2.604				
27	1/3				6.510				
33	1/4	01-01-86			3.906				
41	1/11	01-10-91			1.302				
45	1/20	15-02-94			0.682				
49	1/30	02-05-95			0.440				
29	3/50	03-08-92		BS - BANQUE DU SUD	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - BANQUE DE TUNISIE	9.000				
132	2/5				9.000				
138	1/10	29-07-05			9.000				
141	1/10	19-08-05			9.000				
40	2/15	25-03-91		STB - SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		TUNISIE LEASING	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		AIR LIQUIDE TUNISIE	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - BANQUE DE L'HABITAT	1.290				

## MARCHÉ HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE			
<b>TRANSACTIONS PROGRAMMEES</b>								
Sté Aghir pour le Développement Touristique	25	150.000	02-04-2007	150.000		5	SOFIGES	21-12-2007
Sté Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul - SRTGN	5	5.000	06-12-2007	5.000		200	SOFIGES	21-12-2007
Sté Régionale d'Importation et d'Exportation - SORIMEX	5	8.000	06-12-2007	8.000		1677	BNAC	Reportée pour le 21-12-2007
Sté Industrielle Oléicole Sfaxienne - SIOS-ZITEX	10	25.000	23-11-2007	22.000		386	MAC SA	Reportée pour le 21-12-2007

## DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

### AVIS REPARTITION DES VALEURS PAR GROUPE DE COTATION

La Bourse informe les émetteurs cotés de ce qui suit :

- 1- La répartition des titres cotés par groupe de valeurs est effectuée en fonction du nombre de transactions apprécié sur un an.
  - 2- L'actualisation de cette répartition est effectuée au mois de décembre de chaque année.
  - 3- Ne peuvent être retenues pour la cotation en continue que les valeurs dont le nombre de transactions annuel atteint ou dépasse 1250.
- Le nombre de transactions sur chaque valeur cotée est publié quotidiennement dans la physionomie boursière, disponible sur le site web de la Bourse.

### AMEN BANK AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE PAR VOIE DE SOUSCRIPTION PUBLIQUE (OPS)

#### 1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'Amen Bank a décidé, lors de sa réunion tenue le 19 juin 2007, d'augmenter le capital social de la banque de 15 MDT pour le porter de 70 MDT à 85 MDT en trois opérations simultanées comme suit :

- Emission de 500 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire pour porter le capital social de 70 à 75 MDT. Le droit de souscription sera attribué aux anciens actionnaires à concurrence de 1 action nouvelle pour 14 anciennes.
- Emission de 500 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires pour porter le capital social de 75 à 80 MDT. Ces actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires à concurrence de 1 action nouvelle gratuite pour 14 actions anciennes.
- Emission de 500 000 actions nouvelles à souscrire par des nouveaux actionnaires dans le cadre d'une **Offre Publique de Souscription** pour porter le capital social de 80 à 85 MDT. Les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour ces actions nouvelles.

#### 2. DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

En conséquence de la décision de ladite augmentation de capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leur droit préférentiel de souscription pour la totalité de cette augmentation de capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription.

#### 3. PRIX D'EMISSION

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire et qui seront réservées au public seront émises à 26 DT, soit une valeur nominale de 10DT et une prime d'émission de 16 DT.

La totalité du montant nominal et de la prime d'émission doivent être libérés lors de la souscription.

#### 4. PERIODE DE VALIDITE DE L'OFFRE

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront offertes au public du 11/12/2007 au 25/12/2007 inclus.

#### 5. ETABLISSEMENTS DOMICILIATAIRES

Le siège et les agences de Amen Bank, ainsi que les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions Amen Bank exprimées dans le cadre de l'offre (cf liste des intermédiaires en Bourse en annexe). La somme relative à l'augmentation de capital sera versée dans un compte indisponible ouvert chez Amen Bank succursale du siège sous le N° 07807008134060251657.

#### 6. MODE DE PLACEMENT, MODALITES ET DELAIS DE DELIVRANCE DES TITRES

L'opération proposée porte sur une offre publique de souscription (OPS) de 500 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 5,88% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2007.

Deux catégories de demandes de souscription peuvent être émises dans le cadre de la présente offre :

##### Catégorie A:

Les demandes de souscription sont réservées aux personnes morales et/ou physiques tunisiennes. Pour cette catégorie, les demandes de souscription doivent porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à vingt (20) actions.

##### Catégorie B:

Les demandes de souscription sont réservées aux institutionnels tunisiens et aux personnes physiques et/ou morales étrangères.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux guichets de Amen Bank (siège et agences) et aux Intermédiaires en Bourse. Ces derniers doivent préciser obligatoirement, le numéro de la demande de souscription, la date de dépôt, le teneur de compte (le cas échéant), l'identité complète du demandeur de souscription, et la quantité de titres demandés.

L'identité complète du demandeur de souscription comprend:

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes: le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale;
  - Pour les personnes physiques mineures tunisiennes, le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité du père ou du tuteur légal;
  - Pour les personnes morales tunisiennes, la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce;
  - Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la raison sociale ainsi que la nature et les références des documents présentés ;
  - Pour les institutionnels, la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce s'il y a lieu et pour les FCP l'identification du gestionnaire suivie de la dénomination du FCP ;
- Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'offre.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé.
- Demandes de souscription équivalentes au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Les personnes chargées du placement des titres sont tenues au respect des dispositions énoncées ci-dessus. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

#### 7. MODE DE REPARTITION DES TITRES

Les actions offertes seront réparties en 2 catégories:

Catégorie A : 50%, soit 250 000 actions pour la catégorie A : « Les demandes de souscription sont réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes ». Pour cette catégorie, les demandes de souscription doivent porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à vingt (20) actions.

Catégorie B : 50%, soit 250 000 actions pour la catégorie B : « Les demandes de souscription sont réservées aux institutionnels tunisiens et aux personnes physiques et/ou morales étrangères ».

Le mode de satisfaction de ces demandes de souscription se fera comme suit :

- Pour la catégorie A : les demandes de souscription seront satisfaites au **pro rata** sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement. En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie A, le reliquat sera affecté à la catégorie B.
- Pour la catégorie B : les demandes de souscription seront satisfaites au **pro rata** sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement. En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie B, le reliquat sera affecté à la catégorie A.

#### 8. TRANSMISSION DES DEMANDES ET CENTRALISATION

Amen Bank et les intermédiaires en bourse établissent, **par catégorie**, les états des demandes de souscription reçues de leurs clients indiquant le numéro de la demande de souscription, l'identifiant du mandataire (pour les non Institutionnels), la date de dépôt de la demande de souscription, l'identité complète des demandeurs de souscription, telle que précisée ci-dessus, la quantité demandée par acquéreur, le nombre total des demandeurs de souscription; le nombre total de titres demandés par intermédiaire.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

Les états des demandes de souscription doivent être accompagnés d'un support informatique (de préférence un CD) comportant les mêmes données.

**Les modèles des états des demandes de souscription sont mis, par la Bourse, à la disposition des intermédiaires en bourse.**

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre le contenu du support informatique (le CD) et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Amen Bank et les intermédiaires en bourse devront transmettre à la BVMT, sous plis fermés, l'état des demandes de souscription et les supports informatiques au plus tard le **mercredi 26 décembre 2007 à 17heures**.

La centralisation des demandes de souscription transmises par Amen Bank et les intermédiaires en bourse est effectuée par le bureau d'ordre de la Bourse sis au Centre Babel -Montplaisir. Un récépissé horodaté est remis à l'intermédiaire déposant. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la Bourse, en particulier les envois par fax.

## DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

**AMEN BANK**  
**AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE PAR VOIE DE SOUSCRIPTION PUBLIQUE (OPS)**

(SUITE)

**9. OUVERTURE DES PLIS ET DEPOUILLEMENT**

Les états seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la Commission de dépouillement composée de représentants du CMF, de l'AIB, de la BVMT, de Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

**10. DECLARATION DES RESULTATS**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. En cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire ou teneur de comptes, le nombre de titres attribués, le nombre de demandes de souscription retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

**11. REGLEMENT DES CAPITAUX ET LIVRAISON DES TITRES**

Au cas où l'OPS connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire et teneur de compte, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions nouvelles souscrites par voie de souscription publique seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation des modalités légales afférentes à l'augmentation de capital.

**12. COTATION DES TITRES**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le Marché Principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis de réalisation de l'augmentation de capital sur le bulletin officiel de la BVMT.

**13. JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES**

Toutes les nouvelles actions émises (souscrites et gratuites) portant le capital social de Amen Bank de 70 à 85 MDT porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2008.

**TRANSACTIONS DE BLOCS**

La Bourse informe qu'en date du 14-12-2007, une transaction de bloc portant sur 40 000 actions de la **Banque de Tunisie - BT** - à un cours de 94,000 Dinars a été réalisée.

**AVIS**  
**RADIATION D'EMPRUNTS**

La Bourse informe que son Conseil d'Administration réuni le 30 octobre 2007 s'est prononcé sur la radiation des emprunts BATAM admis et leur transfert sur le Marché de l'Hors-Cote, à savoir : BATAM 2001 sur 7ans à 7,5% et BATAM 2000 sur 5ans à 7,75%, avec date d'effet le 01/01/2008.

Les emprunts ci-dessus seront en conséquence négociés à partir du 02/01/2008, sur le Marché de l'Hors-Cote conformément aux dispositions de l'article 76 du Règlement Général de la Bourse.

**COMMUNIQUE DU CMF\***

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société ELECTROSTAR et du public qu'il a invité la société concernée à réagir aux informations publiées dans un hebdomadaire de la place concernant l'éventualité de participation d'investisseurs étrangers dans le capital d' ELECTROSTAR.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché financier, la direction générale de la société a communiqué ce qui suit :

« Suite à la parution d'un article de presse au niveau d'un hebdomadaire de la place évoquant, sur la base d'assertions non vérifiées, que des investisseurs étrangers sont sur le point de participer dans le capital d' ELECTROSTAR, avant la fin de l'année, la société tient à préciser que cette information est dénuée de tout fondement.

En effet, si un certain nombre d'investisseurs étrangers suivent constamment de près, l'évolution du cours de l'action ELECTROSTAR ainsi que ses données financières, aucune intention confirmée n'a jusqu'à ce jour, été manifestée pour concrétisation effective et encore moins avant la fin de cette année ».

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE****I. DECLARANT**

- ◆ Dénomination sociale : Société Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine – SEPCM -
- ◆ Adresse : Z.I. El Afrane Djebel Jeloud 1009 El Ouardia BP 1053, Les Berges du Lac.
- ◆ Nationalité : Tunisienne.

**II. SOCIETE VISEE PAR LA DECLARATION**

- ◆ Dénomination sociale : Tunisie Lait
- ◆ Siège social : Sidi Bou Ali Km 122 – 4040 Sousse
- ◆ Capital social : 25 000 000 DT réparti en 6 250 000 actions ordinaires.

**III. FRANCHISSEMENT DE SEUIL**

- ◆ Seuil(s) franchi(s) : 10%
- ◆ Sens du franchissement : Hausse
- ◆ Date du franchissement du seuil : 29/12/ 2006
- ◆ Nombre et pourcentage d'actions et de droits de vote détenus avant le franchissement du seuil :
 

- Directement	498 294 actions et droits de vote, soit	7.97 % du capital	
- De concert	4 203 actions et droits de vote, soit	0.07 % du capital	
<b>TOTAL</b>	<b>502 497 actions et droits de vote, soit</b>	<b>8.04 % du capital</b>	

- ◆ Nombre et pourcentage d'actions et de droits de vote acquis en franchissement du seuil :
 

- Directement	200 000 actions et droits de vote, soit	3.2 % du capital	
---------------	---	------------------	--

- ◆ Nombre et pourcentage d'actions et de droits de vote détenu après le franchissement du seuil :
 

- Directement	698 294 actions et droits de vote, soit	11.17 % du capital	
- De concert	4 203 actions et droits de vote, soit	0.07 % du capital	
<b>TOTAL</b>	<b>702 497 actions et droits de vote, soit</b>	<b>11.24 % du capital</b>	

**IV. Objectifs visés au cours des douze prochains mois : Le déclarant a précisé :**

- qu'il envisage de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et de nouveaux droits de vote.
- qu'il n'envisage pas la cession des actions ou de droits de vote lui appartenant
- qu'il n'a pas d'autres intentions.

**V. ACTIONS ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR UN TIERS AVEC QUI LE DECLARANT AGIT DE CONCERT:**

Nom & Prénom	Participation directe (nombre d'actions et de droits de vote)	%
Néjib DOGHRI	4 203	0.07

**VI. OPERATION DONNANT LIEU A LA DECLARATION : Contrat de portage.**

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 14 /12/2007 par CCF intermédiaire en bourse